

COMMUNE DE SAINT DYE SUR LOIRE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal de SAINT-DYE-SUR-LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Heitz, Maire.

Date de convocation : 21 février 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Didier HEITZ, Mireille BIZERAY, Dominique LABEDAN, Marie DUBOISSET, , Florence CASETTA, Norbert TROCMÉ, Aldina LOPES, , Cédrik ROUSSEAU, Séverine PIN, Jérôme ROUX, Jean-Michel THIBAULT

ABSENTS EXCUSES : Stéphanie DUQUENET, Patrice PETIT, Arnaud HUART

Stéphanie DUQUENET a donné procuration à Jérôme ROUX

Patrice PETIT a donné procuration à Florence CASETTA

Secrétaire de séance: Jérôme ROUX

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Sylvie PITOIS, de ses fonctions de conseillère municipale au 20 décembre 2022.

FERMETURE DE CLASSE A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Avec une soixantaine d'élèves à la prochaine rentrée scolaire contre 75 élèves en 2022/2023, après consultation du comité social d'administration spécial départemental, puis du conseil départemental de l'Education Nationale en date du 27 février 2023, la directrice académique des services de l'Education Nationale a prononcé la fermeture d'une classe à Saint-Dyé-sur-Loire pour la prochaine rentrée. 17 postes sont supprimés dans le département.

Le maire souligne qu'il a bien conscience de la réalité démographique mais il fait valoir le fait qu'à très court terme, la ZAC de la Couture accueillera certainement de nouvelles familles avec enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire. Il est à noter notamment la construction en cours de 8 logements locatifs sociaux.

Il souligne également que l'école doit être un facteur d'intégration, d'émancipation et d'épanouissement des enfants et la baisse des effectifs devrait être regardée comme une opportunité pour renforcer l'encadrement dans les écoles et ainsi adapter un meilleur effectif dans les classes.

Enfin, à une période où de nombreux citoyens font le choix de s'installer en zone rurale, force est de constater que la qualité de l'enseignement constitue un élément d'attractivité du territoire.

L'association de Parents d'élèves de Saint-Dyé, tout comme les élus, se sont fortement mobilisés en manifestant à l'école, en lançant une pétition et en rencontrant M. Bagot, inspecteur de l'Education Nationale. Tous regrettent cette décision.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

En raison du départ à la retraite, au 1^{er} juillet 2023, de la secrétaire générale de mairie, titulaire au grade d'attaché, le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter la délibération portant création d'un nouvel emploi permanent en vue de pourvoir à son remplacement.

Ainsi, propose-t-il de créer un emploi de secrétaire générale de mairie, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023, en raison de la période de tuilage qu'il y a lieu de réaliser.

Après l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi de secrétaire générale, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023, occupé par un fonctionnaire, titulaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

POINT LECTURE A SAINT-DYE-SUR-LOIRE – CONVENTION AVEC LE RESEAU DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le maire rappelle que le conseil départemental, dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique, favorise dans les communes, la création de médiathèques, de bibliothèques et de points lecture. A Saint-Dyé, le point lecture existe depuis de nombreuses années et la convention de partenariat arrivant à échéance, le maire propose de la renouveler pour bénéficier notamment de prêt de livres. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à intervenir et tient à remercier tous les bénévoles qui participent à l'animation de ce lieu. Un remerciement tout particulier est adressé à Brigitte Escalier qui a œuvré pendant des années à la bibliothèque et qui a souhaité se retirer.

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DES LANDATS

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Couture, le maire expose au conseil municipal que la Sté Chambord Développement souhaite acquérir la partie du chemin rural dit des Landats, qui n'est plus affectée à l'usage du public dont la superficie est de 159 m². Pour ce faire, il y a lieu dans un premier temps de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette partie de chemin en vue de procéder ultérieurement à sa vente. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MUIDES SUR LOIRE EN VUE DE FAVORISER LE DEPART EN INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Le maire présente au conseil municipal le projet de partenariat qui pourrait être signé entre le centre d'incendie et de secours de Muides-sur-Loire et la commune. Il s'agit en l'occurrence de faciliter le départ en intervention, des sapeurs-pompiers volontaires en prenant en charge, leurs enfants, à titre gratuit, durant les périodes périscolaires. Accord unanime du conseil municipal

AIDE D'URGENCE POUR LA TUROUIE ET LA SYRIE

A la suite du double séisme meurtrier qui a touché, le 6 février dernier, le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes. Ce fonds de concours est l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités territoriales de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

Ainsi, par 11 voix POUR et 2 abstentions (Dominique Labedan et Cédrick Rousseau), le conseil municipal décide d'apporter son soutien aux victimes de ce séisme en allouant un don de 900 euros.

LOCATION DU GITE COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES ORGANISANT DES EVENEMENTS FESTIFS SUR LA COMMUNE

Dans le cadre de la location du gite communal, le conseil municipal décide d'adopter des tarifs préférentiels au profit des associations communales et des associations extérieures qui organisent des événements festifs sur la commune. Sont arrêtés les mêmes tarifs que ceux appliqués aux déodatien, soit une remise de 25 %, hors vacances scolaires et pour deux nuits minimum :

- De mai à septembre : prix de la nuitée : 112.50 €
- d'octobre à avril : 90 €

Les autres tarifs relatifs à la location du gite sont inchangés.

AIRE DE COVOITURAGE

Pour réduire le stationnement sur la place de l'Eglise, le conseil municipal décide de réserver une aire de covoiturage, sur le terrain communal contigu au cimetière, rue du Mail.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Installation d'une ruche pédagogique urbaine dans la cour de la Maison de la Loire. Ouverture sur le côté afin de voir les abeilles travailler. Les abeilles sortent de la ruche par le haut de la cheminée à 3 m de haut pour une meilleure sécurité.
- 2) La Maison de La Loire prépare un nouveau dépliant « visites guidées du village » à destination des touristes mais aussi des locaux afin de promouvoir « la petite cité de caractère ». Elle demande une participation de la commune de 350 euros. Le coût total s'élèverait à 1500 euros réparti de la façon suivante : 350 € pour la commune, 350 € pour Tour et Détours et le solde de 750 euros, à la charge de la Maison de la Loire. Accord du conseil municipal.
- 3) Le conseil municipal décide de promouvoir la commune avec le journal « La Renaissance du Loir et Cher » qui édite chaque année un guide pratique intitulé « l'été en Loir et Cher ». Edité à 15 000 exemplaires, il sortira le 30 juin, pour être distribué gratuitement dans des sites touristiques et commerces, campings, ... Un encart d'1/2 page a été choisi au prix de 540 € TTC.
- 4) L'inauguration de l'espace culturel « le Pressoir » aura probablement lieu le 14 avril prochain. Avant cette date, le 12 mars prochain, aura lieu une représentation théâtrale, à l'initiative de la commune.
- 5) L'association des Parents d'Elèves organise pour la première année, un festival familial intitulé « le village est à nous ». Il aura lieu le WE du 3 et 4 juin prochain. Pour cette première édition, l'APE souhaite donner l'occasion à des musiciens, compagnies de théâtre, de danse et de cirque, de jouer leurs spectacles, en plein air, au centre du village et en accès libre.
- 6) Comme chaque année la fête du 14 juillet aura lieu avec son repas, sa retraite aux flambeaux accompagnée d'une banda et le feu d'artifice pour se terminer par un bal avec l'orchestre traditionnel. Tous les élus sont invités à aider à cette manifestation, le comité des fêtes ayant décidé de se mettre en sommeil.
- 7) Manifestations 2023, avant l'été :
 - le 2 avril, conférence par Tour et Détours, sur l'histoire de la carte postale
 - le 30 avril, fête traditionnelle de Saint Dyé,
 - le 11 juin, les foulées muidoises qui passeront par St Dyé.
- 8) Un projet de manège avec dressage de chevaux et coaching est à l'étude derrière le stade de football.
- 9) L'installation d'ânes noirs du Berry sur la commune est également à l'étude.

Fait à Saint-Dyé sur Loire, le 21 mars 2023
Le Maire,

D. HEITZ

